

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 20 AVRIL 2016, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
François Boissonneault, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences :

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Maxime Turcotte, conseiller en aménagement du territoire
Jessica Paquette, secrétaire Cour/MRC
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement

1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

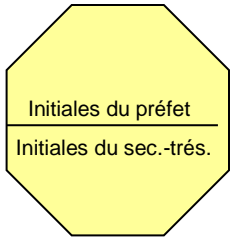
2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

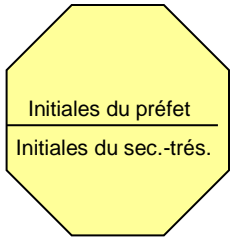


Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 20 avril 2016 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 mars 2016 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 mars 2016 au 6 avril 2016 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 avril 2016 au 20 avril 2016;
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1 Résolution autorisant la signature de l'Addenda à l'Entente de services Banque de terres InterMRC (doc.);
 - 9.2 Ajout d'un tronçon au Chemin des Cantons (doc.);
 - 9.3 Suivi sur le mandat de monsieur Jean-Marc Richer, s'il y a lieu;
10. Aménagement
 - 10.1 Adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - 10.2 Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
 - 10.3 Attribution du contrat pour l'appel d'offres MRC-2016-01 concernant le dossier cours d'eau du secteur St-Gabriel;
 - 10.4 Adoption du devis numéro 2016-02 portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton (doc.);
11. Évaluation
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Rapport des comités
 - 12.1 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au Plan d'organisation des ressources policières (doc.);
13. Cour municipale;
14. Suivi des dossiers
 - 14.1 Suivi du PGMR et mesures 2016 (doc);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 14.2 Attribution du contrat de transport et traitement des RDD récupérés lors des collectes annuelles;
- 14.3 Demande d'appui de l'UPA à l'encontre du rapport « Pour une industrie acéricole forte et compétitive »;

15. Divers

- 15.1 Nomination d'un représentant de la MRC à COGESAF pour 2016-2017;
- 15.2 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

17. Levée de la séance.

CA-16-04-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur François Boissonneault et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 mars 2016 (doc.);

CA-16-04-02

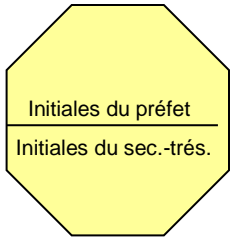
Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 mars 2016 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

7. **Présentation d'un organisme ou d'un individu;**

8. **Correspondance;**

8.1 **Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 mars 2016 au 5 avril 2016 (doc.);**

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

8.2 **Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 avril 2016 au 20 avril 2016;**

Lettre 6.1 – Alexandra Leduc – Demande d'aide financière ou de matériel pour un projet intergénérationnel avec le CSSS de Richmond (pour la fabrication de cabanes à oiseaux avec les personnes âgées et pour la plantation de fleurs au CSSS)

CA-16-04-03

Résolution :

ATTENDU QUE madame Alexandra Leduc, stagiaire en éducation spécialisée à l'école primaire Plein-Cœur de Richmond veut élaborer un projet intergénérationnel en collaboration avec le CSSS de Richmond;

ATTENDU QUE madame Leduc demande à la MRC du Val-Saint-François une aide financière ou matériel pour la réalisation des deux activités suivantes :

- Fabrication de cabanes à oiseaux avec les personnes âgées;
- Plantation de fleurs au CSSS;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Pierre-Luc Gagnon et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François participe pour une somme de 100 \$ au projet intergénérationnel de madame Alexandra Leduc, stagiaire en éducation spécialisée à l'école Plein-Cœur de Richmond en collaboration avec le CSSS de Richmond pour la réalisation des deux activités suivantes :

- Fabrication de cabanes à oiseaux avec les personnes âgées;
- Plantation de fleurs au CSSS.

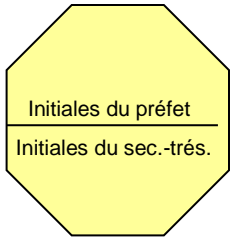
Proposition adoptée.

8.3 **Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;**

CA-16-04-04

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

MRC depuis le 7 avril 2016 jusqu'au 20 avril 2016
inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau
et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 7 avril 2016 jusqu'au
20 avril 2016 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par
madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et
déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être
conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir
copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance
selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Résolution autorisant la signature de l'Addenda à l'Entente de services Banque de terres InterMRC (doc.);

Madame la directrice résume les grandes lignes de cette entente et explique
les raisons pour l'Addenda.

CA-16-04-05

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi et le CLD du Val-Saint-
François ont ratifié l'entente de service pour la Banque de
terres interMRC le 5 juin 2014;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en
œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget
du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire
en 2015-2016*, la MRC du Val-Saint-François a décidé
d'abolir son CLD et qu'en conséquence, toutes les
ententes ont été reprises par la MRC du Val-Saint-
François, dont celle de l'entente de service pour la
Banque de terre interMRC;

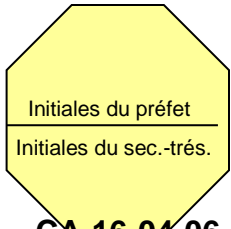
ATTENDU QU' un Addenda est nécessaire pour une mise à niveau afin
de s'assurer que le modèle d'opération commun offre les
mêmes standards de qualité de services;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Louis
Coutu et résolu,

D' autoriser monsieur Luc Cayer, préfet et madame Manon Fortin,
directrice générale, à signer l'Addenda 1 de l'Entente de service pour
la Banque de terres interMRC avec la MRC Brome-Missisquoi.

Proposition adoptée.

9.2 Ajout d'un tronçon au Chemin des Cantons (doc.);



CA-16-04-06

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE le Chemin des Cantons est un circuit touristique permettant la découverte des Cantons-de-l'Est à travers une route signalisée s'étendant sur au moins 430 kilomètres;

ATTENDU QUE le circuit traverse une trentaine de municipalités et propose des arrêts tout au long du tracé;

ATTENDU QUE le circuit met en valeur les paysages et le patrimoine anglo-américain des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Melbourne a plusieurs attraits à découvrir mettant en valeur ce patrimoine tels que :

- le parc Coburn avec une sculpture de deux chevaux entourée d'un cadre géant, rendant hommage au peintre Frederick S. Coburn;
- le musée de la Société d'histoire du Comté de Richmond, installé dans l'ancien Presbytère de l'Église St-Andrew's, garni de meubles d'antan;
- l'Église St-Andrew's figurant au verso des billets de deux dollars canadiens émis entre 1954 à 1975;
- l'Hôtel de Ville de la Municipalité du Canton de Melbourne datant de 1869;
- la route 243 longeant la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE plusieurs personnes du Canton de Melbourne ont exprimé un intérêt à ce que le tracé du Chemin des Cantons soit modifié, afin que celui-ci passe par Melbourne;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Melbourne a déposé une résolution confirmant son intérêt à intégrer le circuit du Chemin des Cantons;

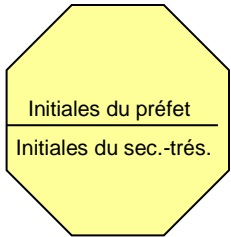
Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Marc-André Martel et résolu,

D' appuyer la demande de la Municipalité du Canton de Melbourne au Chemin des Cantons pour un changement de tracé, afin d'ajouter une boucle passant par la rue Belmont, le Chemin Burrill et la route 243, au circuit touristique du Chemin des Cantons.

Proposition adoptée.

9.3 Suivi sur le mandat de monsieur Jean-Marc Richer, s'il y a lieu (doc.);

À la suite de la rencontre à huis clos du 19 avril, quelques discussions s'ensuivent sur les résultats de la consultation effectuée par monsieur Jean-Marc Richer. Il est convenu que madame la directrice générale voit à la préparation d'un lac à l'épaule d'une journée, un samedi, vers la fin du mois d'août prochain.



CA-16-04-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE le résultat de la consultation effectué par monsieur Jean-Marc Richer fait état d'une disparité importante dans les attentes des élus et du milieu quant au niveau de service que le SDRL devrait offrir;

ATTENDU QUE l'importance d'une vision commune est essentielle pour garantir le succès de la réorganisation du SDRL, telle qu'elle a été statuée en janvier 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE madame Manon Fortin, directrice générale, débute la préparation et logistique d'un lac à l'épaule afin de réunir les maires pour en arriver à un consensus sur les services qu'offrira le SDRL et les priorités à travailler;

QUE madame Manon Fortin, soit autorisée à recourir à une ressource externe pour la préparation et l'organisation de cette journée.

Proposition adoptée.

10. Aménagement;

10.1 Adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CA-16-04-08

Résolution :

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a octroyé à la MRC du Val-Saint-François une aide financière pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

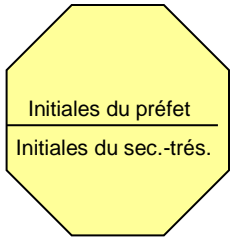
ATTENDU QUE le plan d'intervention en infrastructures routières locales vise à cibler les investissements à réaliser pour la remise à niveau du réseau routier local stratégique au développement socio-économique du territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'intervention, la MRC a priorisé 24,5 % de son réseau routier local admissible pour un total de 160 km, soit les routes jugées essentielles au développement socio-économique du territoire;

ATTENDU QUE l'auscultation du réseau routier prioritaire a révélé des besoins en investissement de près de 28 millions pour réhabiliter le réseau local priorisé;

ATTENDU QUE la MRC a estimé un budget disponible d'environ 16 850 000 \$ sur 5 ans pour investir dans la réhabilitation du réseau routier local priorisé;

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'intervention, la MRC a établi une stratégie d'intervention pour optimiser les investissements



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

sur le réseau priorisé et s'assurer d'atteindre les objectifs de redressement fixé;

ATTENDU QUE le plan d'intervention inclut une programmation annuelle des travaux à effectuer pour le redressement du réseau routier local priorisé;

ATTENDU QUE les travaux inscrits au plan d'intervention sont admissibles à l'aide financière disponible du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement;

ATTENDU QUE les municipalités adhèrent aux principes d'une programmation annuelle de travaux basée selon le rapport bénéfice-coûts, les municipalités s'engagent à réaliser les travaux au plan d'intervention selon leur disponibilité budgétaire et selon les aides gouvernementales disponibles;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte le plan d'intervention en infrastructures routières locales, tel que présenté;

QUE la MRC du Val-Saint-François demande au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports que le plan d'intervention soit analysé et approuvé promptement afin que les municipalités puissent se prévaloir des enveloppes budgétaires gouvernementales disponibles pour les travaux à réaliser en 2016.

Proposition adoptée.

10.2 Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Madame Bonneville mentionne que le comité PDZA recommande à la MRC, la mise en place d'un comité de suivi composé des principaux intervenants pour la mise en œuvre du plan de développement du PDZA.

CA-16-04-11

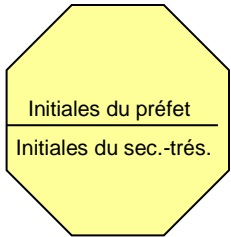
Résolution :

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a octroyé à la MRC du Val-Saint-François une aide financière d'un montant de 40 000 \$ pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le plan de développement de la zone agricole vise à cibler les interventions à réaliser pour dynamiser l'agriculture de la MRC selon les particularités du territoire et les besoins du milieu agricole de la MRC;

ATTENDU QUE l'agriculture représente 409 entreprises agricoles sur le territoire pour 89 millions \$ de revenus agricoles en 2010;

ATTENDU QUE la MRC est au 2^e rang en Estrie en termes de revenus agricoles, après la MRC de Coaticook;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- ATTENDU QUE** la MRC a réalisé un portrait agricole et un diagnostic pour établir les constats et les enjeux agricoles de notre territoire;
- ATTENDU QUE** la MRC a transmis un sondage à tous les producteurs de la MRC pour mieux connaître la réalité et les besoins des producteurs du territoire;
- ATTENDU QUE** pour bonifier la démarche et vérifier si le territoire agricole est sous-utilisé, la MRC a réalisé une étude sur la présence de friches agricoles et leur potentiel de remise en valeur;
- ATTENDU QUE** dans le cadre du plan de développement de la zone agricole, la MRC a mis en place un processus de concertation avec le milieu agricole et agroalimentaire du territoire pour s'assurer de bien comprendre les besoins et faciliter l'adhésion du milieu à la démarche;
- ATTENDU QUE** le 21 janvier 2016, la MRC a tenu un forum agricole, auquel plus de 80 intervenants ont participé pour s'exprimer sur les actions qui devraient être mis en place afin de répondre aux axes et enjeux de développement agricoles identifiés;
- ATTENDU QU'** à la suite du forum et de l'ensemble de la démarche du PDZA, la MRC propose un plan d'action pour les 5 prochaines années contenant des actions pour répondre aux divers enjeux et problématiques identifiés;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

- QUE** la MRC du Val-Saint-François adopte le plan de développement de la zone agricole, incluant le plan d'action 2016-2021 tel que présenté;
- QUE** la MRC du Val-Saint-François accepte de former un comité de suivi, composé des principaux intervenants concernés par la mise en œuvre, et ce, afin de s'assurer que le plan d'action prévu pour dynamiser l'agriculture sur le territoire soit réalisé.

Proposition adoptée.

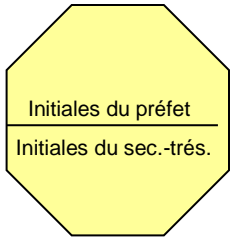
10.3 Attribution du contrat pour l'appel d'offres MRC-2016-01 concernant le dossier cours d'eau du secteur St-Gabriel;

Résolution d'attribution de contrat pour les plans et devis afin de réaliser des travaux de remplacement des canalisations existantes dans le cours d'eau du secteur St-Gabriel

CA-16-04-09

Résolution :

- ATTENDU QU'** un dossier d'obstruction au libre écoulement de l'eau d'un cours d'eau ayant provoqué des dommages est connu de la MRC du Val-Saint-François dans le secteur St-Gabriel;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre C-47.1), ci-après cité LCM;
- ATTENDU QUE** selon l'article 105 de la LCM, il est du devoir de la MRC de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a fait réaliser des études hydrauliques afin de valider la problématique et identifier la solution;
- ATTENDU QUE** la solution de remplacer les canalisations existantes est la solution retenue dans ce dossier pour régler la problématique d'écoulement de l'eau du cours d'eau;
- ATTENDU QUE** la solution retenue a été approuvée lors d'une rencontre des membres du conseil de la municipalité de Val-Joli et de la ville de Windsor, tenue le 9 mars 2016 dans la municipalité de Val-Joli;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a préparé un devis visant l'obtention d'une soumission d'un service d'ingénierie afin de réaliser les plans et devis pour effectuer le remplacement des canalisations existantes;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a reçu une soumission conforme de la firme WSP au montant de 10 232,78 \$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde le contrat de gré à gré pour les services d'ingénierie afin de réaliser les plans et devis pour des travaux de remplacement de canalisations existantes à la firme WSP, pour un montant 10 232,78 \$ taxes incluses;

QUE conformément à l'Article 16 du règlement de quotes-parts 2013-05, toutes les dépenses liées aux travaux de cours d'eau sont réparties entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage de ce cours d'eau sur leur territoire respectif;

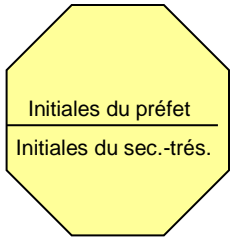
Proposition adoptée.

Résolution nommant les signataires des certificats d'autorisation au nom de la MRC du Val-Saint-François

CA-16-04-10

Résolution :

ATTENDU QUE dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des cours d'eau et/ou de la gestion de la piste cyclable, la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

MRC est appelée à réaliser des travaux dans la rive et/ou le littoral des cours d'eau;

ATTENDU QUE ce type de travaux nécessite une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 22), auprès du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Lutte contre les Changements Climatiques, ci-après cité MDDELCC;

ATTENDU QUE pour obtenir un tel certificat, le MDDELCC exige une résolution qui autorise le signataire de la demande à la présenter;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE Madame Julie Poulin et en son absence, Monsieur Maxime Turcotte sont autorisés à signer les futures demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE au nom de la MRC du Val-Saint-François, pour des travaux ayant été préalablement autorisés par le comité exécutif ou le conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

10.4 Adoption du devis numéro 2016-02 portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton (doc.);

Monsieur Turcotte explique aux membres les travaux à effectuer sur la piste cyclable.

Adoption du document d'appel d'offres portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CA-16-04-12

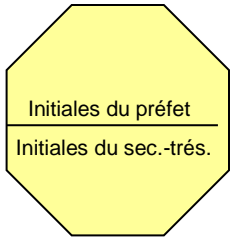
Résolution :

ATTENDU QU' un devis d'appel d'offres portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton a été déposé au conseil;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle indique que pour chaque procédure d'appel d'offres, la MRC doit nommer un responsable désigné pour fournir les informations administratives et techniques concernant les procédures d'appel d'offres en cours aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le devis d'appel d'offres portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Brompton et procède à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels en cette matière;

QUE madame Fortin, directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, soit désignée responsable de l'appel d'offres portant sur les travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Proposition adoptée.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2016.

12. Rapport des comités;

12.1 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au Plan d'organisation des ressources policière (doc.);

CA-16-04-13

Résolution :

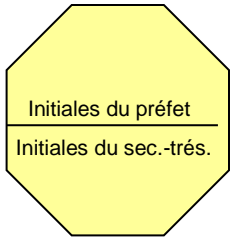
ATTENDU l'importance que les citoyens de la MRC du Val-Saint-François attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, District de l'Estrie est à évaluer la possibilité de continuer un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours des dernières années, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2016-2017 des résultats équivalents à ceux des années antérieures, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

ATTENDU QUE l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

ATTENDU QUE le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE le comité de sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François appuie la continuité projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

DE transmettre copie de la présente au Commandant du District de l'Estrie, monsieur Claude Desgagné.

Proposition adoptée.

Échec au crime

Madame Laliberté mentionne qu'elle a encore des billets à vendre pour l'activité d'Échec au crime.

13. Cour municipale;

14. Suivi des dossiers;

14.1 Suivi du PGMR et mesures 2016 (doc.);

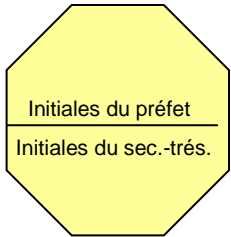
Madame Bouchard informe les membres qu'en lien avec la mesure 13 du PGMR, la MRC doit créer un comité de soutien pour la mise en œuvre du PGMR.

Création d'un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François avec des représentants des différents milieux

CA-16-04-14

Résolution :

ATTENDU QUE les mesures du PGMR devront faire l'objet de suivis annuels;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR pourra assurer des suivis et faire des recommandations si cela devait s'avérer nécessaire;

Il est proposé par monsieur Patrice Desmarais, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

QUE le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François soit formé de représentants de différents milieux :

1. Patsy Inglis – Représentant du milieu des affaires;
2. Marie-Andrée Dupont – Représentante du milieu sociocommunautaire;
3. Laurent Tremblay – Représentant du milieu syndical;
4. Laurier Busque – Représentant des groupes de protection de l'environnement;
5. Paul Lessard – Représentant du milieu institutionnel;
6. Marc-André Martel – Représentant du milieu municipal;
7. Hervé Provencher – Représentant du milieu municipal;
8. James Johnston – Représentant du milieu municipal;
9. Robert Ledoux – Représentant du milieu municipal;
10. Manon Fortin – Support administratif et technique;
11. Martin Lemieux – Support administratif et technique;
12. Ann Bouchard – Support administratif et technique.

Proposition adoptée.

En lien avec la mesure 41 du PGMR de la MRC du Val-Saint-François, celle-ci doit adopter une résolution, afin de suggérer au gouvernement, des produits à intégrer prioritairement dans la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.

Produits à placer en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs

CA-16-04-15

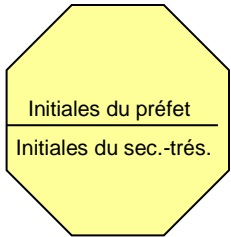
Résolution :

ATTENDU QUE dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, à l'action 21 du *Plan d'action 2011-2015*, le MDDELCC prévoit dresser une liste de produits qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs et que tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement sous la responsabilité des producteurs;

ATTENDU QUE les derniers produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* ont été désignés par règlement dont l'entrée en vigueur date du 14 juillet 2013 (produits électroniques de la seconde phase);

ATTENDU QU' on estime que près de 200 tonnes de pellicules plastiques d'enrobage de balles de foin sont générées sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François chaque année;

ATTENDU QUE ce plastique agricole est actuellement :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- enfoui dans les lieux d'enfouissement technique;
- éliminé à la ferme par enfouissement ou brûlage, entraînant, par le fait même, des impacts sur l'environnement;
- récupéré lors de collectes spéciales, à petite échelle;

ATTENDU QUE le plastique agricole devrait être assujéti à la responsabilité élargie des producteurs (REP);

ATTENDU QUE l'écocentre régional a reçu, en 2015, soixante et onze (71) matelas et meubles rembourrés provenant des citoyens du Val-Saint-François, sans compter tous ceux ramassés lors des collectes municipales d'encombrants;

ATTENDU QUE l'entreposage et le transport de ces matières font en sorte que le recyclage est complexe et dispendieux lorsqu'on est situé à l'extérieur des grands centres urbains;

ATTENDU QUE les matelas et meubles rembourrés ont été acheminés dans un lieu d'enfouissement technique pour être éliminés;

ATTENDU QUE les matelas et meubles rembourrés devraient être assujéti à la responsabilité élargie des producteurs (REP);

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de soumettre les plastiques agricoles ainsi que les matelas et meubles rembourrés à la responsabilité élargie des producteurs;

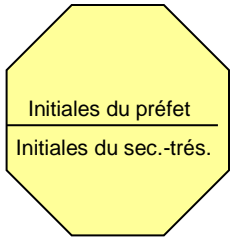
QUE copie de cette résolution soit transmise à Recyc-Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Proposition adoptée.

Présentation des mesures 25 et 26 du PGMR concernant les matières organiques

Madame Bouchard présente la mesure 25 : Offrir à toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques. Et la mesure 26 : Les municipalités qui ne désirent pas l'implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques, devront implanter un programme obligatoire de compostage domestique.

Plusieurs discussions s'ensuivent sur le sujet et madame Bouchard répond aux questions des membres. Un rappel sera fait auprès des municipalités, afin que celles-ci transmettent leur résolution indiquant leur décision concernant les matières organiques.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Adoption de l'échéancier concernant le choix des municipalités concernant les matières organiques (mesures 25 et 26 du PGMR).

CA-16-04-16

Résolution :

ATTENDU QUE dans le projet de PGMR modifié de la MRC du Val-Saint-François adopté par le conseil le 17 février 2016, il est prévu que la MRC mette en place des mesures pour valoriser les matières organiques sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures 25 et 26 du projet de PGMR offrent aux municipalités deux choix pour le traitement des matières organiques sur leur territoire, soit un service porte-à-porte des matières organique (bacs bruns) ou encore un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi des résultats;

ATTENDU QUE selon l'échéancier prévu dans le projet de PGMR, la mise en place des mesures 25 et 26 doit débuter dès l'année 2016;

ATTENDU QUE pour respecter les échéanciers fixés, le calendrier suivant a été proposé :

- Décision des municipalités sur le choix du traitement retenu: juin 2016;
- Détermination des caractéristiques de la collecte porte-à-porte des matières organiques: juin à août 2016;
- Rédaction du document et lancement des appels d'offres: septembre à novembre 2016;
- Octroi des contrats : décembre 2016;
- Campagne de sensibilisation auprès de la population: janvier à avril 2017;
- Début des collectes: avril 2017;

Il est proposé par monsieur Steeves Mathieu, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte l'échéancier, tel que déposé.

Proposition adoptée.

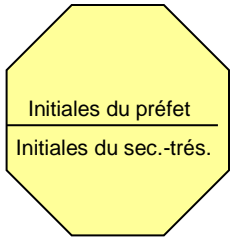
14.2 Attribution du contrat de transport et traitement des RDD récupérés lors des collectes annuelles (doc.);

Reconduction de l'option 2 (collectes de RDD) du contrat de transport et traitement des RDD de la MRC du Val-Saint-François

CA-16-04-17

Résolution :

ATTENDU QU' en 2015, la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour le transport et le traitement des RDD auprès de 3 entreprises;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE à la suite de cet appel d'offres, le contrat a été attribué à ChemTech Environnement, le plus bas soumissionnaire conforme, aux montants de 15 687 \$ pour l'option 1 (écocentre) et de 11 721,00 \$ pour l'option 2 (collectes de RDD);

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a vérifié la possibilité de reconduire l'option 2 du contrat pour l'année 2016 visant les RDD récupérés lors des collectes annuelles, selon les mêmes conditions que celles prévalant en 2015;

ATTENDU QUE l'entreprise ChemTech Environnement est intéressée à reconduire l'option 2 du contrat de « Transport et traitement des RDD » pour l'année 2016 selon les mêmes conditions que celles prévalant en 2015;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une compagnie pour le transport et le traitement des RDD provenant des collectes de RDD;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

DE reconduire l'option 2 (collectes de RDD) du contrat de « *Transport et traitement des résidus domestiques dangereux de la MRC du Val-Saint-François* », conclu en mars 2015 entre la *MRC du Val-Saint-François* et l'entreprise *Chem Tech Environnement*, pour l'année 2016, selon les mêmes conditions que celles prévalant en 2015.

Proposition adoptée.

14.3 Demande d'appui de l'UPA à l'encontre du rapport « Pour une industrie acéricole forte et compétitive ».

Les membres de l'exécutif recommandent une résolution qui pourra être à l'effet que les producteurs acéricoles se concertent pour en arriver à un fonctionnement qui puisse satisfaire l'ensemble des producteurs acéricoles. Monsieur Carbonneau dépose une proposition de résolution, qui énonce la même position.

CA-16-04-18

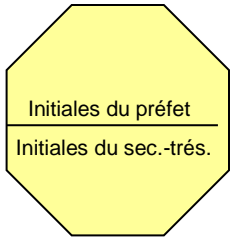
Résolution :

ATTENDU QUE le rapport « Pour une industrie acéricole forte et compétitive » de Florent Gagné a suscité une vive réaction de la part de l'UPA et de la FPAQ;

ATTENDU QUE certains changements proposés par le rapport pourraient avoir un impact très important sur l'avenir de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QUE tous les aspects de ce dossier complexe n'ont pu être approfondis dans le rapport;

ATTENDU QUE l'acériculture occupe une place importante en Estrie et sur le territoire de la MRC;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Marc-André Martel et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Pierre Paradis, de sursoir à l'adoption du rapport « Pour une industrie acéricole forte et compétitive » de Florent Gagné;

QUE la MRC du Val-Saint-François insiste auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Pierre Paradis, pour qu'un éventuel plan du développement du potentiel acéricole au Québec résulte d'une négociation entre les parties au dossier.

Proposition adoptée.

15. Divers;

15.1 Nomination d'un représentant de la MRC à COGESAF pour 2016-2017;

CA-16-04-19

Résolution :

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Beauchemin souhaite représenter la MRC du Val-Saint-François au COGESAF pour 2016-2017;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE monsieur Jean-Luc Beauchemin soit nommé représentant de la MRC du Val-Saint-François au COGESAF pour 2016-2017.

Proposition adoptée.

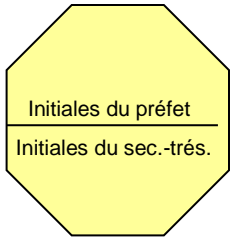
15.2 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 17 mars au 20 avril 2016.

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

17. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Robert Ledoux que la séance soit levée à 20 h 50.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet